

COLLEGE LES VILLANELLES  
25680 ROUGEMONT



académie  
Besançon



Procès-verbal du conseil d'administration  
du 6 février 2018  
Séance n°3

Président : Stéphane Pini, Principal  
Secrétaire de séance : Jean-Pierre Vaillet, conseiller principal d'éducation  
Présents : 16 (15 pour le point 1 et 2)  
Excusés : 6  
Quorum : 13

Date d'envoi des convocations : 23 janvier 2018  
Date de la commission permanente : 5 février 2018

Monsieur le Principal constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 17h26.

❖ **Adoption du PV de la séance du 30 novembre 2017**

Votants : 15      Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 0  
Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'**unanimité**.

❖ **Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur le Principal rappelle que le secrétariat des conseils d'administration est assuré de manière tournante, entre la direction, les parents et les professeurs. Il précise que c'est au tour de l'administration d'assurer cette tâche et propose monsieur Jean-Pierre Vaillet pour remplir cette tâche.

Votants : 15      Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 0  
Monsieur Vaillet est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'**unanimité**.

*(Arrivée de M. Bourquin, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation)*

❖ **Adoption de l'ordre du jour :**

➤ **Communications**

- ♦ Informations diverses

➤ **Domaine financier**

- ♦ Contrat UGAP électricité
- ♦ Ventilation des crédits d'Etat

➤ **Domaine pédagogique**

- ♦ Préparation de la rentrée 2018 et organisation de la structure pédagogique
- ♦ Emploi de la dotation horaire globalisée (DHG)
- ♦ Projet d'établissement 2018-2022

➤ **Questions diverses**

Deux questions diverses ont été adressées avant la date limite du 2 février.

Votants : 16      Pour : 16      Contre : 0      Abstention : 0  
L'ordre du jour est adopté à l'**unanimité**.

➤ **COMMUNICATIONS**

- **Point sur le personnel**

- 1) Départ en retraite de Mme Lenoir, secrétaire du collège depuis le 1<sup>er</sup> février. Un remplacement est prévu à compter du 26 février jusqu'au 30 juin. Quelques heures de vacation pourraient être données sur juillet et août. Le poste est mis au mouvement et le collège devrait avoir un(e) secrétaire titulaire ou stagiaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre. Monsieur le principal indique que la situation actuelle est extrêmement compliquée et qu'il fera une demande officielle auprès du Rectorat afin que les trois semaines du 1<sup>er</sup> au 25 février soient intégralement reportées sur juillet et août.  
Madame Jeannin, représentante des parents d'élèves, s'étonne que le contrat s'arrête au 30 juin puisque le collège est ouvert en juillet et en août.
- 2) Départ de Mme Didier, assistante d'éducation, à compter du 9 février. Mme Didier a en effet signé un CDI. Monsieur le principal rappelle que madame Didier est également représentante suppléante des personnels d'enseignement et d'éducation au conseil d'administration

- 3) Arrivée de M. Lamotte comme assistant d'éducation à compter du 26 février, en remplacement de Mme Didier. Monsieur Lamotte a déjà commencé à travailler à mi-temps au collège depuis le 1<sup>er</sup> février.

#### - **Actions de prévention**

Dans le cadre des actions du projet d'établissement sur la prévention, plusieurs interventions ont été réalisées ou sont prévues

- 1) Interventions de la gendarmerie en mars et avril auprès de toutes les classes sur les thématiques suivantes : réseaux sociaux, substances illicites et alcool
- 2) Interventions de l'Equipe Mobile de sécurité du Rectorat sur les classes de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> sur les mêmes problématiques. Ces interventions se sont déroulées la semaine dernière et hier.
- 3) Passation du questionnaire climat scolaire anonyme, comme il y a deux ans, qui permettra de cibler les niveaux sur lesquels une attention particulière sera apportée
- 4) Intervention de la Prévention Maif en 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> sur la sécurité routière le vendredi 9 février
- 5) Intervention de la Mutualité Française (alcool, tabac et cannabis) les 29 et 30 mars (4<sup>ème</sup>) et 26 et 27 avril (6<sup>ème</sup>)
- 6) Interventions harcèlement en 6<sup>ème</sup> + intervention vie affective et sexuelle (dates non encore programmées)

#### - **Orientation**

Plusieurs visioconférences ont été organisées dans le cadre de l'opération « Mon avenir 3.0 ». Ces visioconférences ont comme objectif de permettre aux élèves d'écouter la présentation des formations dispensées par les lycées professionnels et d'échanger sur les questions que les élèves se posent.

Madame Jeannin demande si le forum des métiers se fera à nouveau. Monsieur le principal lui répond que l'opération « mon avenir 3.0 » remplace le forum. Par contre, dans le cadre du nouveau projet d'établissement, une liaison collège-lycée est d'ores et déjà prévue. Elle est organisée par Mme El Habti et consistera en un accueil de nos élèves de 3<sup>ème</sup> au lycée Pergaud.

Les stages 3<sup>ème</sup>, quant à eux, débiteront le mercredi 7 février.

#### - **Projets pédagogiques**

Plusieurs sorties sont prévues : Entreprendre pour Apprendre à Autechaux (visites d'entreprises), collège au cinéma (6<sup>ème</sup>), collège au spectacle (5<sup>ème</sup>), musée Courbet (4<sup>ème</sup>), musée de Clerval (3<sup>ème</sup>), colporteur des sciences (5<sup>ème</sup>). Le collège a accueilli sur janvier pendant 15 jours une résidence d'artistes autour du thème de la webradio.

### ➤ **DOMAINE FINANCIER**

#### ♦ **Contrat UGAP électricité**

Dans le cadre de la réintégration échelonnée des dépenses de viabilisation, le Conseil départemental accompagne tous les collèges dans la préparation des appels d'offres et la passation des contrats. En ce qui concerne notre établissement, le transfert de la prise en charge de l'électricité se fera au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Actuellement, le Conseil départemental se fournit auprès de l'UGAP qui donne entière satisfaction. Les services compétents ont donc conseillé la continuité et nous guident pour réaliser le transfert de contrat. Madame la gestionnaire présente la convention avec l'UGAP pour la mise en place du marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés qui doit être validé par le conseil d'administration et envoyé avant le 30 mars 2018.

Votants : 16      Pour : 16      Contre : 0      Abstention : 0

La signature de la convention avec l'UGAP pour la mise en place du marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés est adoptée à **l'unanimité**.

#### ♦ **Ventilation des crédits d'Etat**

Il y a 2 sortes de BOP (Budget Opérationnel de Programme) : le BOP 230 « vie de l'élève » et le BOP 141 « Enseignement scolaire public-second degré » dont les crédits doivent être ventilés dans des rubriques.

Madame la gestionnaire propose de ventiler les sommes allouées en décembre 2017 de la manière suivante :

BOP 141 « Enseignement scolaire public-second degré » : 1 920 €

- Plan numérique 2017 : 1 920 €

BOP 230 « Vie de l'élève » : 1 602 €

- Fonds sociaux : 1 602 €

Votants : 16      Pour : 16      Contre : 0      Abstention : 0

Le conseil d'administration approuve à **l'unanimité** la ventilation des crédits d'Etat.

### ➤ **DOMAINE PEDAGOGIQUE**

#### ♦ **Préparation de la rentrée 2018 et organisation de la structure pédagogique**

Monsieur le principal indique que l'établissement comportera 11 divisions (une de plus que cette année scolaire) réparties comme suit :

Niveau	Rentrée 2018 – nombre de divisions proposé
6 <sup>ème</sup>	3
5 <sup>ème</sup>	3
4 <sup>ème</sup>	2
3 <sup>ème</sup>	3
Total	11

Les effectifs prévisionnels, retenus par la DSDEN, sont les suivants pour la rentrée 2018:

Niveau	Prévisions Rentrée 2018	E/D rentrée 2018
6 <sup>ème</sup>	60	20
5 <sup>ème</sup>	70	23.3
4 <sup>ème</sup>	46	23
3 <sup>ème</sup>	62	20,6
Total	238	21.6

Les groupes de LV2 seront compatibles avec une des deux options suivantes : latin ou golf.

Par contre, du fait de contraintes d'emploi du temps importantes, l'option latin et golf ne seront pas compatibles entre-elles.

Concernant les groupes de LV2 en 4<sup>ème</sup> et en 5<sup>ème</sup>, trois groupes seront créés sur chaque niveau: 2 en espagnol et un en allemand.

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

La préparation de la rentrée 2018 et l'organisation de la structure pédagogique à 11 divisions réparties comme indiqué ci-dessus sont adoptés à **l'unanimité**.

#### ♦ **Emploi de la dotation horaire globalisée (DHG)**

Monsieur le principal explique en quoi consiste la répartition de la dotation globale grâce à un document support et rappelle que le vote du conseil d'administration porte sur l'emploi de ces heures et non leur volume. Il informe les membres du conseil d'administration sur les grands principes et passe aux explications relatives aux choix opérés, présentés en conseil pédagogique le 1<sup>er</sup> février puis en commission permanente le 5 février qui a émis un avis favorable à l'unanimité.

Il rappelle que la DGH est composée de 26 heures par division + 3 heures de dotation supplémentaire par classe. L'inspection académique rajoute des moyens complémentaires pour assurer les groupes de langues vivantes et des heures statutaires.

La DHG pour la rentrée 2018 est composée comme suit : 306 heures postes, 21 HSA et 3,5 IMP. Concernant les IMP, elles seront réparties lors du conseil d'administration du mois de juin.

Monsieur le principal informe que deux disciplines feront un complément de service à la rentrée 2018 (allemand pour 5,5 heures et éducation musicale pour 8 heures). Un professeur en mathématiques interviendra dans l'établissement pour 14,5 heures et un en espagnol pour 10 heures.

Des moyens importants de la DHG seront consacrés aux dédoublements et à la co-intervention, facilitant ainsi les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires et l'Accompagnement personnalisé.

Il précise que la répartition proposée est conforme au cadre réglementaire de la rentrée et s'inscrit entièrement dans le projet d'établissement du collège. Monsieur Pini indique en effet que ces moyens sont mis en œuvre pour :

- Niveau 5<sup>ème</sup> : apporter une remédiation à l'entrée de cycle 4
- Niveau 4<sup>ème</sup> : préparer les élèves à l'oral
- Niveau 3<sup>ème</sup> : préparer les élèves au DNB

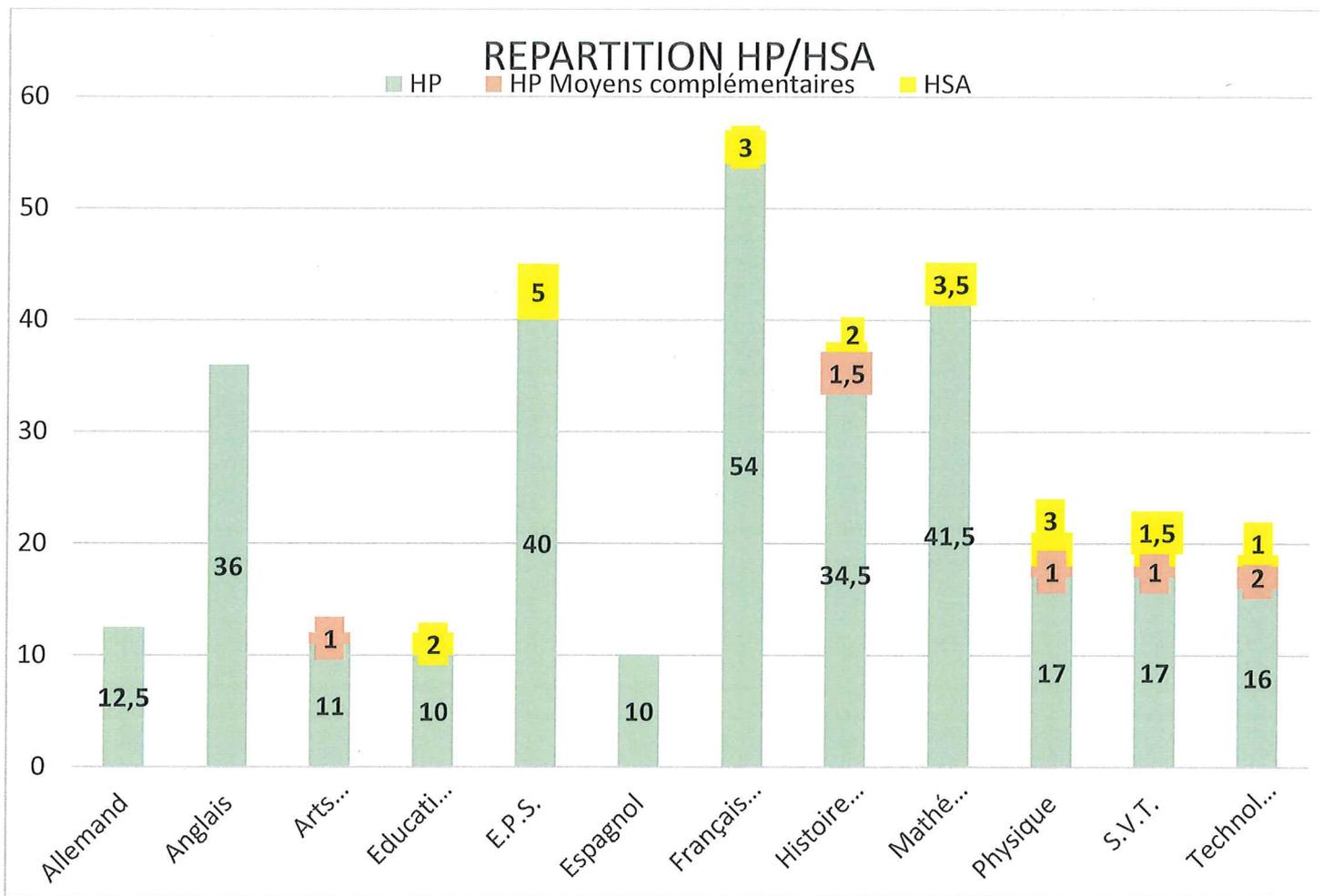
Monsieur le principal informe également le conseil d'administration de la demande d'implantation d'un poste en espagnol au collège.

La proposition de ventilation des Heures postes (HP) et des Heures supplémentaires années (HSA) est présentée.

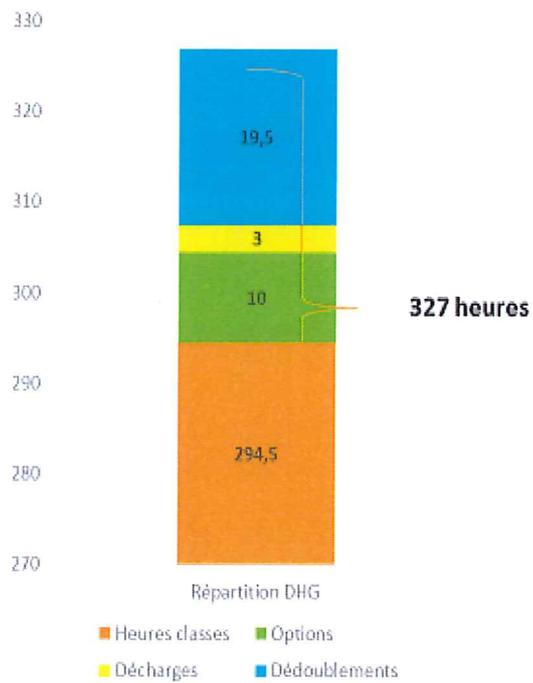
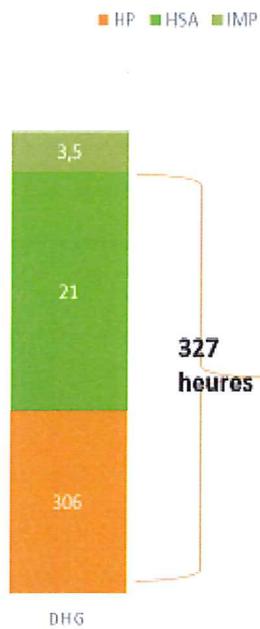
Monsieur le principal demande si les membres du conseil d'administration ont des questions et/ou remarques.

Madame Jeannin précise que le lycée Pergaud ouvre à la rentrée scolaire 2018 une section européenne espagnol.

Monsieur Allou, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation, ne perçoit pas les conséquences à moyen terme de l'implantation d'un poste de professeur d'espagnol. Monsieur le principal indique que ce sera favorable à l'établissement et à la personne qui sera nommée sur le poste, mais que la décision revient au Rectorat.



## D.G.H.



Votants : 16    Pour : 16    Contre : 0    Abstention : 0  
Le conseil d'administration approuve à **l'unanimité** l'emploi de la dotation horaire globale pour la rentrée 2018

Votants : 16    Pour : 15    Contre : 0    Abstention : 1  
Le conseil d'administration approuve à **la majorité** la demande d'implantation d'un poste de professeur d'espagnol.

♦ **Projet d'établissement 2018-2022**

L'élaboration du projet d'établissement prévue par l'article L. 401-1 du code de l'éducation dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique et les lycées professionnels résulte d'une démarche collective mise en œuvre à l'initiative du chef d'établissement. Ce dernier se rapproche des divers membres et instances de la communauté éducative et, à chaque étape de la confection du projet, veille à la cohérence des actions proposées avec les objectifs et programmes nationaux et académiques.

Le projet d'établissement est principalement le fruit d'une concertation avec les équipes enseignantes réunies par le chef d'établissement afin de déterminer les pratiques pédagogiques nécessaires à sa mise en œuvre.

Le projet d'établissement 2018-2022 a été présenté en conseil pédagogique le 1<sup>er</sup> février 2018 et à la commission permanente le 5 février 2018. Il a obtenu un avis favorable à l'unanimité.

Madame Jeannin demande des précisions sur le CASNAV. Elle indique également qu'il est dommage que le dispositif « Devoirs faits » ne fonctionne qu'avec les élèves volontaires.

Elle demande également si le collège dispose de statistiques quant à l'utilisation du logiciel Pronote par les parents d'élèves. Monsieur Pini lui indique que 60% des responsables légal 1 ont activé leur compte.

Votants : 16    Pour : 16    Contre : 0    Abstention : 0  
Le projet d'établissement 2018-2022 est adopté à **l'unanimité**.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Les représentants des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé ont présenté le 1<sup>er</sup> février deux questions diverses :

- La première porte sur l'achat d'un congélateur sur roulettes pour la distribution des glaces

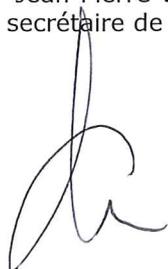
Monsieur Menière, représentant des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé, indique que cet achat est demandé afin d'être conforme aux normes. Madame la gestionnaire explique que ce matériel fera partie d'une demande globale d'achat de matériel (cellule de refroidissement, chariot de four, essoreuse à salade et plan de travail sur roulettes) qui sera adressée prochainement à madame la présidente du Conseil départemental.

- La seconde porte sur l'achat d'un distributeur de plateaux pour la restauration scolaire. Monsieur le principal rappelle qu'il a informé les agents que cet achat a bien été autorisé par le Département en février 2017. Plusieurs relances ont été effectuées auprès des services, dont la dernière date du 12 janvier 2018 auprès du directeur général des services. Plusieurs relances ont été réalisées depuis 2017 auprès des services du Département.

L'ordre du jour étant épuisé et, en l'absence de questions et/ou remarques, monsieur le principal remercie les administrateurs, lève la séance à 19h07 et invite les participants à partager un moment de convivialité.

**Prochain conseil d'administration : mardi 24 avril 2018 à 17h15**

Jean-Pierre Vailet,  
secrétaire de séance



Stéphane Pini,  
président du conseil d'administration

